

Question :

Qu'Allah vous donne en bien Ô cheikh !

Les épreuves se sont multipliées et les prêcheurs qui égarent sont devenus nombreux.

J'ai entendu un certain prêcheur dire au public qu'il a appelé un juif à l'Islam et (lui) a lu un passage de sourate Mariam puis a récité des paroles normales et les a psalmodiées comme on psalmodie le Coran puis il a dit en plaisantant : "C'est la sourate "La pomme"".

Quel est donc le jugement de cela et est-ce que cela est considéré comme une moquerie du Coran ?

La réponse :

Oui, s'il dit des paroles qui sont de lui et les fait ressembler à la Parole d'Allah en les psalmodiant comme il psalmodierait le Coran et appelle cela une sourate.

Cet individu-là est dans un grand danger : il se peut qu'il apostasie à cause de cette parole et ce même s'il le dit pour plaisanter.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Dis : "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ?". Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la Foi après avoir cru !".

Sourate At-Tawbah v.65 et 66 en partie.

Celui qui plaisante avec le Coran et dit des paroles et dit que c'est comme le Coran et les psalmodie et fait croire aux gens que c'est du Coran, il apostasie certes à cause de cette action. Oui !

Source :

[http://www.youtube.com/watch?v=TNHvhlX5Xg0&list=HL1349819973&feature=mh\\_lolz](http://www.youtube.com/watch?v=TNHvhlX5Xg0&list=HL1349819973&feature=mh_lolz)